

## Négociation Agirc-Arrco

L'U2P ne signe pas l'accord, qui ne valorise pas le travail  
Page 2

## CPRIA

Une histoire d'innovation sociale au service des chefs d'entreprise et salariés de l'artisanat  
Page 3

## Assiette de cotisations des indépendants

L'U2P poursuit son action dans le cadre de l'examen au Parlement du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2024  
Page 3

## U2P

Les Brèves, l'Agenda  
Page 4

Twitter : @U2P\_france  
Facebook : U2PFrance  
Youtube : U2P France

Abonnez-vous aux actualités de l'U2P sur [u2p-france.fr](http://u2p-france.fr), rubrique « Recevez l'actualité de l'U2P »

## Conférence sociale : l'U2P réaffirme sa confiance dans le dialogue social et souligne le rôle des chefs d'entreprise de proximité

L'U2P, par la voix de son Vice-Président Michel Picon, s'est exprimée dans l'hémicycle du Conseil économique, social et environnemental en ouverture de la Conférence sociale, lundi 16 octobre dernier.

« Cette Conférence a le mérite de démontrer que le dialogue social fonctionne dans notre pays, même si ce n'est jamais un long fleuve tranquille, nous en sommes tous conscients, a indiqué Michel Picon en préambule. Cela démontre, en dépit de sujets sensibles apparus ces dernières semaines, je vise notamment ceux de l'assurance chômage et des retraites complémentaires (lire page 2), notre sens des responsabilités partagé. »

La journée s'articulait autour de quatre thèmes : l'amélioration du pouvoir d'achat et des carrières par la négociation collective, la lutte contre les temps partiels subis et les contrats courts, le renforcement de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et enfin l'impact des cotisations et des prestations sociales sur les revenus.

L'U2P et ses organisations membres sont conscientes du levier que sont le salaire et les perspectives d'évolution de carrière pour permettre aux entreprises de répondre à leurs besoins en compétences, a ainsi rappelé le Vice-Président de l'U2P. « Pour autant, a-t-il ajouté, le salaire n'est pas le seul facteur d'attractivité. L'intérêt du



Philippe Chagnon Cocktail/Santé/U2P

métier et l'ambiance dans l'entreprise sont également des éléments contribuant à cette attractivité. Et cela ne vous surprendra pas, en tant qu'organisation interprofessionnelle, l'U2P tient à rappeler ici qu'il appartient aux partenaires sociaux de chaque branche professionnelle de s'emparer de ces questions.

S'agissant des contrats courts, l'U2P, qui représente plusieurs secteurs d'activité pour lesquels ce type de contrats répond à de vrais besoins économiques, estime qu'ils sont directement issus d'un surcroît ponctuel d'activité.

Il faut laisser vivre l'accord national interprofessionnel du 22 février 2018. Sur le champ de l'U2P, une vingtaine de branches professionnelles se sont déjà emparées du sujet. De ces travaux ressortent deux constats : d'une part que le recours aux contrats courts est limité et d'autre part que

dans les cas où il est un peu plus important, il est directement lié à la nature même de l'activité. Et surtout que ce recours n'est pas abusif. Les entreprises de proximité se montrent au contraire régulièrement exemplaires dans la création d'emplois pérennes. Elles embauchent ainsi nettement plus en CDI que la moyenne des entreprises en France.

Au sujet des exonérations de cotisations sociales, l'U2P a rappelé que les dispositifs d'exonérations ont permis de baisser le coût du travail et ont un effet déterminant sur la création d'emplois, en particulier dans les entreprises de proximité. Ils ont en outre un impact favorable sur les taux de marges, permettant ainsi de favoriser l'investissement, l'innovation, et en conséquence la création d'emplois. Enfin, concernant l'égalité professionnelle femme-homme, le Vice-Président de l'U2P Michel Picon a rappelé, là aussi, l'exemplarité des entreprises de proximité dont témoignent les dernières études réalisées. « Elles n'ont pas besoin de mesures incitatives sous forme d'index pour faire bouger les lignes », a-t-il souligné. ●

## Négociation Agirc-Arrco : l'U2P ne signe pas l'accord, qui ne valorise pas le travail

L'U2P défendait une amélioration de la pension des allocataires du régime Agirc-Arrco ayant effectué une carrière complète au niveau du SMIC, par rapport au minimum vieillesse. Une proposition valorisant le travail, responsabilisant les partenaires sociaux et soutenue par deux organisations patronales, qui n'a pas été reprise dans l'accord.

Dans le cadre de la réforme des retraites, l'U2P avait souhaité, et obtenu, que les petites pensions de retraite des personnes qui ont travaillé toute leur vie soient rehaussées par rapport au minimum vieillesse. Et cela avec la volonté de revaloriser le travail.

### Occasion manquée

C'est dans cette même logique que l'U2P a défendu avec la CPME, jusqu'au bout de la négociation sur les retraites complémentaires, l'ajout d'une mesure tendant à financer une augmentation de la pension des allocataires du régime Agirc-Arrco ayant effectué une carrière complète au niveau du SMIC.

Cette proposition visait à organiser un financement librement consenti et directement fléché par l'Agirc-Arrco vers la revalorisation des petites pensions, en proportion du poids de la retraite complémentaire dans la pension minimale, qui est de l'ordre de 20 %.

L'augmentation du minimum contributif devait ainsi permettre d'atteindre un niveau de pension équivalent à 85 % du SMIC net, conformément à l'objectif fixé en parallèle par la réforme des retraites. Malheureusement, la majorité des organisations ayant refusé de franchir ce pas, la

**L'augmentation du minimum contributif devait ainsi permettre d'atteindre un niveau de pension équivalent à 85 % du SMIC net, conformément à l'objectif fixé en parallèle par la réforme des retraites.**

**« La volonté de l'U2P n'était pas d'engager un bras de fer contre le gouvernement. Pour autant nous sommes totalement opposés à un prélèvement de l'Etat sur le régime des retraites complémentaires qui est géré paritaire. »**

**Jean-Christophe Repon, chef de file de l'U2P dans la négociation**

mesure ne figure pas dans le texte de l'accord soumis à la signature des partenaires sociaux.

### Ponction du gouvernement

Dès lors il faut craindre, comme l'a annoncé le ministre du Travail, que le gouvernement ponctionne directement l'Agirc-Arrco à hauteur de 1 à 3 milliards d'euros, fragilisant ainsi la gestion paritaire de ce régime.

L'U2P regrette d'autant plus l'absence de cette disposition qu'elle approuve par ailleurs les autres mesures prévues par l'accord.

Le chef de file de l'U2P dans cette négociation, Jean-Christophe Repon, Vice-Président de l'U2P chargé du dialogue social, affirmait à l'issue de la négociation que « la volonté de l'U2P n'est pas d'engager un bras de fer contre le gouvernement. »

Avant d'ajouter : « Pour autant nous sommes totalement opposés à un prélèvement de l'Etat sur le régime des retraites complémentaires qui est géré paritaire. Et nous pensons que le meilleur moyen de l'éviter, de sauver le paritarisme et la valeur travail, était, comme



Philippe Chagnon, Cocktail Santé / U2P

Jean-Christophe Repon, Vice-Président de l'U2P chargé du dialogue social et chef de file dans la négociation Agirc-Arrco.

**Dans le cadre de la réforme des retraites, l'U2P avait souhaité, et obtenu, que les petites pensions de retraite des personnes qui ont travaillé toute leur vie soient rehaussées par rapport au minimum vieillesse. Et cela avec la volonté de revaloriser le travail.**

*nous l'avons proposé, une participation du régime Agirc-Arrco à une revalorisation du minimum contributif. C'est un rendez-vous manqué. »*

### Décision suspendue

L'U2P ne pouvait donc que suspendre sa décision quant à la signature de l'accord, sur laquelle son Conseil exécutif était appelé à se prononcer. C'est désormais chose faite, celui-ci s'étant réuni le 11 octobre dernier.

En ouverture, le Vice-Président Jean-Christophe Repon a notamment tenu à rappeler la volonté de l'U2P de « valoriser le travail en améliorant les petites pensions par rapport au minimum vieillesse. »

Parallèlement, il a souligné l'absence de consensus patronal sur ce point dans la négociation : « Nous avons fait une proposition que le Medefa refusé de reprendre dans l'accord, a-t-il ainsi déploré. Nous souhaitons par cette initiative montrer la voie d'un paritarisme responsable et moderne, échappant au combat caricatural entre les partisans d'une gestion paritaire autonome, voire indépendante, et la tentation permanente de l'État d'imposer ses vues aux partenaires sociaux. »

Dans ce contexte, l'U2P a décidé de ne pas signer l'accord sur les retraites complémentaires. ●

## Les CPRIA, une histoire d'innovation sociale au service des chefs d'entreprise et salariés de l'artisanat

Depuis 2010 les 5 organisations syndicales de salariés, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et CGT-FO d'une part, l'U2P d'autre part, bâtissent un dialogue social régional adapté aux entreprises de l'artisanat, avec un outil inédit : les CPRIA, dont les professions libérales se sont inspirées en créant à leur tour les CPRPL.

La 11<sup>e</sup> réunion nationale des CPRIA se tiendra le 25 octobre prochain en présence de l'U2P et des 5 organisations syndicales de salariés. Une journée de travail pour évoquer la communication autour de ces instances, leur offre en matière d'activités sociales, culturelles et sportives, leur rôle pour concilier travail et environnement, et enfin ouvrir une réflexion plus large sur leur place dans la démocratie sociale.

Les CPRIA, pour Commissions paritaires régionales interprofessionnelles de l'artisanat,

permettent aux employeurs et aux salariés de l'artisanat d'aborder collectivement des problématiques telles que la promotion des métiers, les conditions de travail, la gestion des emplois et des compétences, la prévention des conflits...

Dans la foulée, les partenaires sociaux ont eu à cœur d'imaginer un dispositif national permettant de faire bénéficier aux salariés de l'artisanat d'offres en matière d'activités sociales, culturelles et sportives, à la façon du comité social

et économique dans les grandes entreprises. Cette ambition s'est concrétisée avec la plateforme Proximeo, qui contribue également à l'attractivité des professions de l'artisanat et à la fidélisation des salariés des entreprises artisanales.

Cette plateforme Internet ([proximeo-france.fr](http://proximeo-france.fr)) propose de nombreuses offres avantageuses (chèques vacances, culture, voyages, sports, loisirs). Elle est accessible gratuitement aux artisans et salariés relevant de l'accord du 12 décembre 2001 relatif au

développement du dialogue social dans l'artisanat soit un potentiel de près de 3 millions de bénéficiaires sur l'ensemble du territoire (salariés, ayant droits familiaux et chefs d'entreprise). Une application mobile est également disponible à la fois pour [Android](#) et pour [iOS](#). ●



## Cotisations des indépendants : l'U2P poursuit son action dans le cadre de l'examen au Parlement du PLFSS 2024

C'était une promesse du gouvernement, qui s'est dédit avant d'annoncer vouloir finalement tenir son engagement : réformer l'assiette de cotisations des travailleurs indépendants pour mettre un terme à une iniquité de traitement avec les salariés.

À revenu égal, les travailleurs indépendants paient aujourd'hui davantage de CSG et de CRDS que les salariés, tout en se constituant moins de droits à la retraite que ces derniers.

L'U2P en avait fait l'un de ses chevaux de bataille dans la réforme des retraites de 2023 : que l'assiette des cotisations sociales des travailleurs indépendants soit modifiée afin de garantir l'égalité de traitement. Le gouvernement s'était formellement engagé le 10 janvier 2023 (voir p.32 du dossier de presse de présentation de la réforme des retraites) à mener cette réforme dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2024.



Bruno Le Maire à la tribune des Rencontres de l'U2P, le 28 septembre 2023.

Un engagement qui n'a pas fait long feu : la mesure est en effet aux abonnés absents du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2024,

malgré l'engagement réitéré lors des Rencontres de l'U2P par le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, de mener à bien cette réforme. L'U2P poursuit donc son combat dans le cadre de l'examen du texte au Parlement. Elle a ainsi soutenu deux propositions d'amendement auprès des députés, la première pour maintenir la possibilité de confier aux URSSAF le recouvrement des contributions conventionnelles de formation professionnelle et de dialogue social que le texte actuel prévoit de supprimer, et la seconde pour réintégrer au projet de loi cette fameuse réforme de l'assiette de cotisations sociales des travailleurs indépendants.

Mais pour l'heure, tous les

amendements reprenant cette deuxième proposition de l'U2P ont été jugés irrecevables.

La difficulté de rédaction d'une proposition sur le sujet de l'assiette de cotisations des travailleurs indépendants est notamment liée au fait que la réforme est créatrice de droits à la retraite supplémentaires pour les travailleurs indépendants. Elle créerait donc une charge, ce que ne peut faire un amendement parlementaire. Tout en poursuivant ses efforts pour parvenir à une solution avec les parlementaires, l'U2P appelle donc le gouvernement à porter en son nom un amendement qui traduise la promesse faite à l'U2P et aux travailleurs indépendants. ●



## Les Brèves

**GNR : les artisans du paysage et des travaux publics dénoncent une distorsion de concurrence.** La CNATP (artisanat du paysage et des travaux publics, membre de l'U2P) dénonce l'augmentation progressive du tarif d'accise sur le gazole non routier (GNR) jusqu'en 2030. Dans un courrier adressé au cabinet du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, l'organisation souligne la distorsion de concurrence introduite par cette augmentation, qui va conduire les entreprises artisanales à payer le litre de GNR près de 37 centimes plus cher en 2030 que les entreprises agricoles, pourtant en concurrence directe sur certains chantiers. Avec le soutien de l'U2P, la CNATP demande ainsi un traitement équitable des entreprises artisanales, avec des compensations concrètes à cette augmentation. La disparition à terme du carburant coloré introduit par ailleurs de nouveaux risques, dont la recrudescence des vols sur les chantiers, auxquels il importe de répondre rapidement.

**Octobre Rose : l'U2P apporte son soutien à la lutte contre le cancer du sein.** Conformément à la décision de son Conseil exécutif, l'U2P a choisi d'apporter cette année son soutien à la Ligue contre le cancer, en particulier dans le cadre d'Octobre Rose. Plusieurs U2P territoriales ont également choisi de soutenir cette cause sur leur territoire. Ce rendez-vous annuel est l'occasion de

multiplier les opérations de prévention sur le cancer du sein, pour sensibiliser les femmes, cheffes d'entreprise et salariées, à leur santé et à l'importance d'en prendre soin.

**Énergie : la « checklist » pour accompagner les chefs d'entreprise mise à jour.** Le comité de crise sur l'énergie, animé par le Médiateur des entreprises et dont est membre l'U2P, met à la disposition des chefs d'entreprise une « checklist » pédagogique afin de faciliter leur prise de décision dans le cadre du renouvellement de leur contrat de fourniture d'énergie. Il les informe également sur les différents dispositifs d'accompagnement proposés par les pouvoirs publics. Mise à jour en continu et disponible sur le [site du Médiateur des entreprises](#), cette « checklist » répond aux principales questions autour de 4 thématiques : le contrat, les prix, les aides et la médiation.

**Simplification : l'U2P sollicitée par le gouvernement.** Le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique Bruno Le Maire a annoncé vouloir réunir des assises de la simplification. Une volonté formulée notamment lors des Rencontres de l'U2P le 28 septembre dernier. Dans cette perspective, le cabinet du ministre a sollicité l'U2P pour identifier des démarches administratives ou règles applicables aux entreprises à modifier en priorité pour alléger les contraintes administratives pesant sur celles-ci. L'U2P salue cette initiative et sera attentive à ce qu'elle soit suivie d'effets concrets. ●

## L'Agenda

### 5 octobre

Réunion du Conseil national de l'U2P.

### 10-11 octobre

Séminaire du Conseil exécutif de l'U2P.

### 16 octobre

Participation des Vice-Présidents de l'U2P Michel Picon, Laurent Munerot et Jean-Christophe Repon à la Conférence sociale au CESE en présence de plusieurs membres du Gouvernement dont la Première ministre.

### 19 octobre

Participation du chef de file de l'U2P, Michel Picon, et du Secrétaire général à une séance de la négociation relative à l'assurance chômage.

### 25 octobre

11<sup>e</sup> réunion nationale des CPRIA.  
Participation du chef de file de l'U2P, Michel Picon, et du Secrétaire général à une séance de la négociation relative à l'assurance chômage.

### 2 novembre

Réunion du Conseil exécutif de l'U2P.

### 7 novembre

Réunion du Vice-Président de l'U2P Jean-Christophe Repon et du Secrétaire général avec la Secrétaire générale de la CFDT Marylise Léon dans le cadre d'une rencontre bilatérale.

### 9 novembre

Participation du chef de file de l'U2P, Michel Picon, et du Secrétaire général à une séance de la négociation relative à l'assurance chômage.

### 10 novembre

Participation du chef de file de l'U2P, Michel Picon, et du Secrétaire général à une séance de la négociation relative à l'assurance chômage.

## Sur les réseaux sociaux

**Les Vice-Présidents Michel Picon, Laurent Munerot et Jean-Christophe Repon sont intervenus à la #conferencesociale. La PM @Elisabeth\_Borne a annoncé la création d'un haut conseil des rémunérations et une négociation sur le temps partiel. L'U2P veillera à éviter de nouveaux carcans pour les entreprises.**

@U2P\_france — X (ex-Twitter) — 16 octobre 2023



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 15 octobre 2023

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | [u2p@u2p-france.fr](mailto:u2p@u2p-france.fr) | [u2p-france.fr](http://u2p-france.fr)

Directeur de la publication : Dominique Métayer | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

### CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

### CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

### CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

### UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

### CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage